



ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE RÉGIONALE ET VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE

Bien que l'élection de la Présidente régionale et de la Vice-présidente régionale relève de la responsabilité du Comité régional et non des Organisations Membres, nous souhaitons partager avec les Organisations Membres les détails de la procédure qui sera suivie au cours de cette période triennale.

Il ne sera pas demandé aux candidates nommées au Comité régional d'indiquer avant l'élection s'ils souhaitent être considérés pour le rôle de la Présidente régionale ou de la Vice-présidente régionale. En revanche, après l'élection, un formulaire d'auto-nomination sera distribué aux membres du Comité régional pour qu'ils indiquent s'ils sont intéressés par la fonction de la Présidente régionale et/ou de la Vice-présidente régionale. À cette occasion, on rappellera à tous les membres du Comité régional la description du rôle et les spécifications des personnes pour les fonctions de la Présidente régionale et de la Vice-présidente régionale.

Avant et pendant la conférence régionale, les candidates auront l'occasion de faire connaissance.

Un membre du Comité des nominations et/ou du Conseil mondial coordonnera l'élection. Celle-ci aura lieu lors d'une réunion spéciale du nouveau Comité régional pendant la Conférence régionale. Au début de la réunion, le membre du Comité des nominations et/ou du Conseil mondial annonce les noms des personnes qui ont manifesté leur intérêt pour les fonctions de la Présidente régionale et de la Vice-présidente régionale. Ces informations sont confidentielles au sein du Comité régional et ne seront en aucun cas communiquées en dehors du Comité régional et des personnes chargées de l'administration du processus.

Chaque candidate à la Présidente régionale et/ou à la Vice-présidente régionale aura la possibilité de s'exprimer pendant trois minutes au maximum sur son expérience en matière de leadership et sur les compétences, les connaissances et les qualités qui, selon lui, font de lui un bon candidat pour cette fonction.

Le vote se fera à bulletin secret. La majorité simple des voix (c'est-à-dire quatre des six membres du comité régional) est requise pour être élu. Le vote aura lieu d'abord pour le poste de Président régionale, puis pour le poste de Vice-présidente. Même s'il n'y a qu'une seule candidate pour un poste, un vote sera organisé et une majorité simple sera requise. Si une majorité simple n'est pas atteinte, le processus est relancé. Si une décision ne peut toujours pas être prise, le membre du Comité des nominations et/ou le membre du Conseil mondial discutera avec les membres du Comité régional de la manière de parvenir à une conclusion.

L'annonce du nouveau Présidente régionale (qui sera également membre du Conseil mondial) et de la Vice-présidente régionale sera idéalement faite aux Organisations Membres de la région avant la fin de la Conférence régionale.